

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 12 juillet 2018 – France POULAIN

Cauverville en Roumois > Château de la Tuilerie

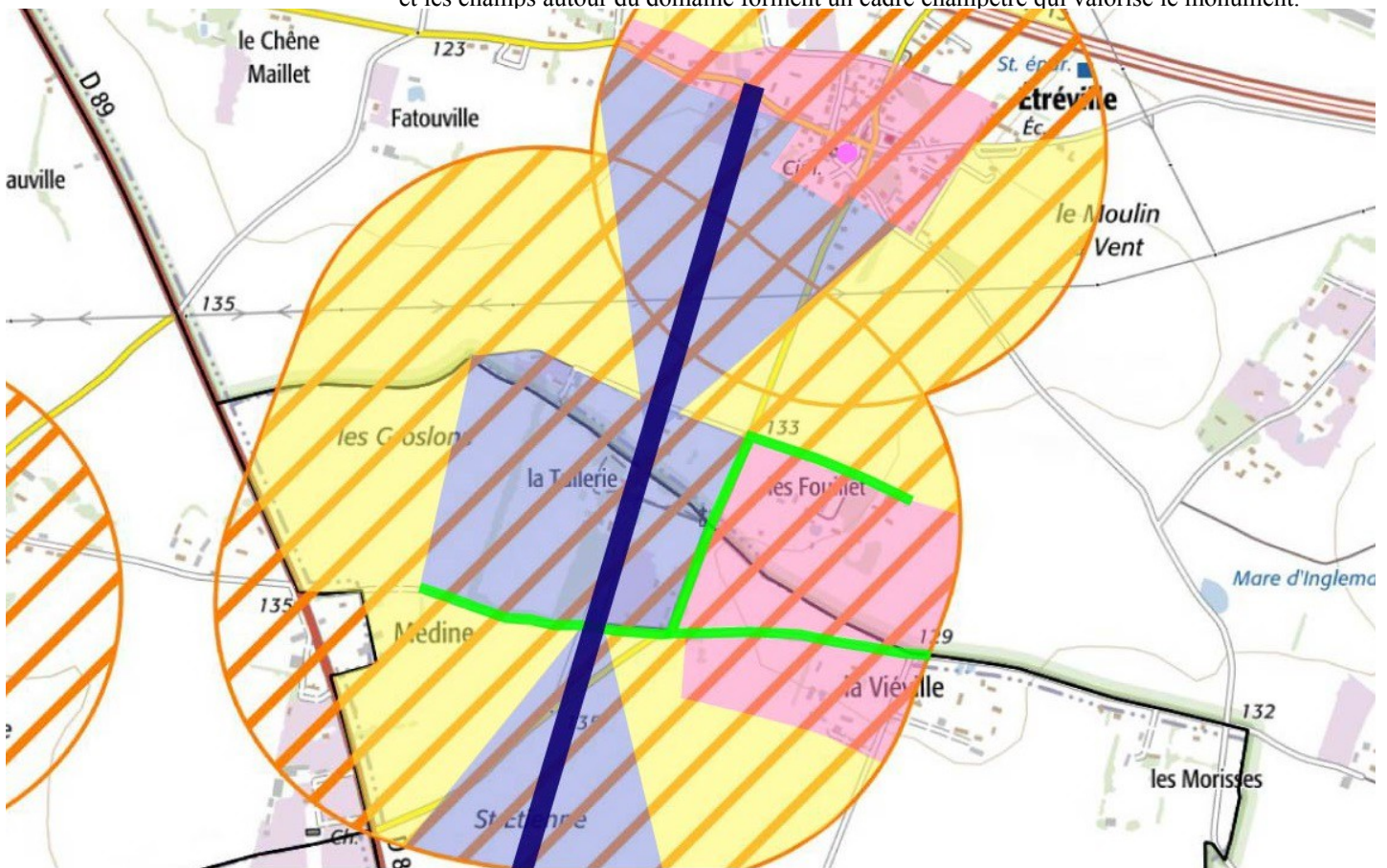
La commune voisine d'Etréville fait partie du Parc naturel des boucles de la Seine Normande. L'emprise du parc suit la limite communale avec Cauverville-en-Roumois et traverse le domaine de la Tuilerie.

L'église d'Etréville est inscrite depuis le 24 novembre 1961. Son périmètre de protection chevauche celui du château.

Le château de la Tuilerie a été inscrit en tant que monument historique le 19 juillet 2011. La protection concerne également les communs, la grange-pressoir et les jardins.

Le château a été construit entre 1773 et 1789 par l'architecte Jean-Baptiste Le Brument pour Louis Chef-d'Hostel, négociant rouennais. Inspiré par le style néoclassique, l'édifice présente un corps de logis rectangulaire à un étage d'une grande sobriété. Les façades mêlent la pierre (soubassement, chaînes, cadre des baies) avec la brique en remplissage. L'ornement comprend un fronton d'entrée, le bossage en soubassement, une corniche et des panneaux de pierre. Les ailes des communs sont construites en briques afin de s'accorder avec le château. Les autres dépendances ont recours au colombage. Leur construction est datée précisément grâce aux documents originaux du chantier : la grange-pressoir est réalisée en 1773-74, les écuries et remises en 1775-77 et la serre du potager en 1776. Le domaine est d'autant plus intéressant que le château a conservé ses intérieurs d'origine (à l'exception de la cuisine et du lavoir), ainsi que ses bâtiments annexes et les aménagements de son parc (fossés, plantations, murs, etc.).

Le château possède une grande perspective qui ouvre au Nord et au Sud sur des paysages de plaines cultivées. Ces vues sont soulignées par les alignements d'arbres du parc. Le regard porte au Nord jusqu'au village d'Etréville et son église (inscrite MH). Le hameau des Tuileries et les champs autour du domaine forment un cadre champêtre qui valorise le monument.



- | | | | | | |
|-------------------------|-------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| périmètre de protection | site naturel inscrit | Zone inconstructible sauf fortes prescriptions | Zone constructible avec prescriptions | zone de projet d'aménagement urbain | zone de champs à préserver |
| site naturel classé | perspective/ axe de vue | voie / allée urbanisée à préserver | voie / allée arborée à préserver | zone naturelle/forêt à conserver | |

0 500m

Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Le château et sa perspective depuis l'entrée



L'angle sud-est du château vu de la route



Le château et son parc arboré



La façade nord du château



L'aile ouest des communs



La perspective sud vue depuis le château

Pour la zone

en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée

Pour la zone en bleu clair

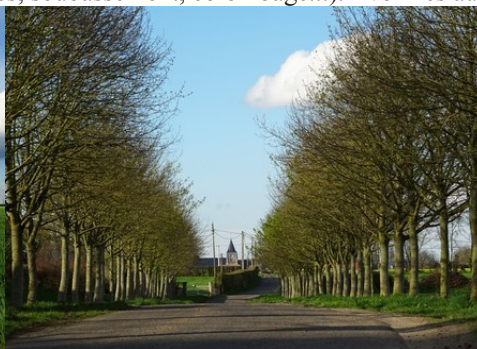
Pour le reste du périmètre de 500m

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Le grand paysage de plaines cultivées



L'accès au village voisin d'Etréville



L'église voisine d'Etréville (inscrite MH)



Une ferme à pans de bois et toitures hautes



Une maison en pans de bois



Un pavillon avec briques et ardoises